

TROISIÈME PRINCIPE

La planification, l'organisation et l'évaluation continue des activités transitionnelles

Principaux facteurs de protection à mettre en place

Établir une démarche de transition planifiée entre la commission scolaire et les différents services de garde de son territoire.

S'assurer que les pratiques de transition s'inscrivent dans une démarche planifiée, vivante et structurée associant tous les partenaires concernés.

S'assurer qu'une personne soit clairement dédiée à la promotion et au suivi des transitions dans chaque milieu concerné.

Favoriser l'engagement et le partage des responsabilités dans le respect des rôles de chacun.

Élaborer rapidement, s'il y a lieu, un plan de service individualisé intersectoriel (PSII).

Évaluer, conjointement et sur une base régulière, les pratiques de transition déployées dans les milieux.

Qu'est-ce qu'il nous faut développer?

Des exemples de pratiques efficaces

Assurer la mise en place d'un lieu de concertation reconnu et efficient entre les réseaux et les partenaires afin de dresser les lignes directrices de la planification.

Sensibiliser et mobiliser les directions des services de garde et des écoles à l'importance des transitions de qualité et à l'analyse des pratiques déjà en place dans leur milieu.

Organiser des rencontres annuelles permettant à la direction et au personnel concerné de l'école de rencontrer les intervenants des services de garde pour planifier les modalités de transition des enfants de son territoire, incluant les services Passe-Partout.

Échanger de façon régulière sur les pratiques éducatives et identifier les stratégies qui vont soutenir des transitions de qualité entre les services de garde et l'école.

Planifier et réaliser des activités de sensibilisation auprès de groupes ciblés en s'assurant de l'appui des organismes communautaires et des services des CSSS.

Informers ponctuellement les parents des activités de transition que les enfants vivront pendant l'année.

Inviter les enfants à participer à des activités organisées en classe. La direction rencontre les parents pour leur parler des attentes de l'école, des services éducatifs complémentaires offerts et pour répondre aux questions diverses.

S'assurer de mobiliser rapidement, s'il y a lieu, tous les intervenants concernés par l'élaboration d'un plan de service individualisé intersectoriel (PSII) pour les enfants.

Évaluer conjointement les activités de transition vécues et, au besoin, y apporter les ajustements requis.